Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO
Commission de la concurrence COMCO
Commissione della concorrenza COMCO
Competition Commission COMCO

Communiqué de presse

Date 03.06.2019

La COMCO procède à un examen approfondi de la concentration Sunrise/UPC

Berne, 03.06.2019 – La Commission de la concurrence (COMCO) procède à un examen approfondi de l'acquisition d'UPC par Sunrise. A la suite des premières investigations, il existe des indices que la concentration crée ou renforce une position dominante sur différents marchés.

Sunrise et UPC sont des opérateurs de télécommunications importants en Suisse. Historiquement, Sunrise est un opérateur de réseau mobile et UPC un câblo-opérateur. Par l'acquisition d'UPC, Sunrise se procure un réseau câblé propre. Sunrise prévoit ainsi d'offrir en Suisse et au moyen de sa propre infrastructure des services en matière de téléphonie fixe et mobile, d'Internet haut débit et de télévision numérique. Par l'acquisition, Sunrise vise une plus grande indépendance par rapport à Swisscom et la création de synergies en matière de chiffres d'affaires et de coûts.

L'examen préalable de la COMCO a montré qu'il existe des indices que l'acquisition créerait ou renforcerait une position dominante. Tel serait le cas sur les marchés de la fourniture de droits de retransmission d'événements sportifs par Pay-TV ainsi que sur les marchés de l'accès aux clients finaux de Sunrise et UPC en matière d'interconnexion IP. Il existe également des indices de création ou de renforcement d'une position dominante collective avec Swisscom sur les marchés de détail (clients finaux) en matière d'Internet haut débit et de téléphonie fixe, les marchés des plateformes de diffusion de télévision numérique linéaire, ainsi que sur le marché régional de plateforme (réseau d'UPC) pour la diffusion de vidéo à la demande (VoD).

C'est la raison pour laquelle la COMCO va examiner de façon approfondie la manière dont la concentration envisagée impacterait la concurrence. L'examen doit intervenir dans le délai légal de quatre mois.

Contacts / Renseignements :

Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch
Carole Söhner-Bührer Vice-directrice	058 464 96 69	carole.soehner@comco.admin.ch